



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Véronique BOISSOU
Service Économie Agricole et Rurale / unité BIOPENA
Tél. : 05.17.17.38.88.
Courriel : veronique.boissou@charente.gouv.fr

DÉCISION

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS du 26 août 2021

Article L.111-4 2° : Projet de construction et installation nécessaire à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole

DEMANDE

N° de dossier : PC 016 357 21W0001

Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 30 juin 2021

Nom du pétitionnaire : SAS Centrale Solaire de Saint-Vallier représenté par Monsieur BADEL Bertrand

Commune : SAINT-VALLIER « Chez Baribas »

Document d'urbanisme en vigueur : RNU Hors PAU

Objet de la demande : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol et ses bâtiments annexés sur un parcellaire d'une emprise totale de 151759 m² sans projet d'exploitation agricole

(cf notice descriptive en fin de document)

PROJET

Caractéristiques du demandeur :

Exploitant : NON

Le demandeur est-il propriétaire de la (les) parcelle(s) concernée(s) par le projet : NON

Caractéristique du projet :

N° parcelle cadastrale : OA 56,58,73, 78, 119 à 126; 479 à 481 soit au total 151759m²

Construction / installation photovoltaïque : parc photovoltaïque de modules fixes sur pieux battus sur une emprise totale (clôturée) de 151759m²

Surface projetée (m²) : 66900m² dédiés aux panneaux (74390m² en surface géométrique des panneaux)

Utilisation actuelle du sol : parcelles exploitées au titre d'une base de loisirs

Justification du projet :

Le patrimoine culturel photovoltaïque au sol sur le commune de Saint-Vérand se développe sur une centaine d'hectares d'énergie blanche, créée jusqu'en Juin 2005. Depuis, ce site a fait l'objet de plusieurs rénovations et il s'est progressivement transformé en base de loisirs. Le restaurant a été créé en 2007 avec une terrasse de 100-150 m² et plus pendant le période estivale. Les zones plates ont été utilisées pour faire un camping, puis des mobile-homes ont été posés pour héberger les travailleurs de la LGV Bretagne-Paris. Les activités de la base de loisirs ont diminué depuis quelques années (arrêt de l'activité de quadri et fréquentation très faible sur le terrain), et l'activité de camping a été stoppée depuis 2010.

Le propriétaire de cette activité souhaite une reconversion partielle de ce site afin de le valoriser, tout en conservant l'activité de restaurant et de jet-ski. C'est pourquoi le projet de centrale solaire permettrait de valoriser cet espace aujourd'hui inutilisé, tout en étant compatible avec le cadre des charges de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) jusqu'à ce qu'il constitue un site dédié.

Le gouvernement de la région Nouvelle-Aquitaine et l'ADÉME, un programme d'ocléans sur 5 ans a été lancé avec comme objectif de faire de plus en plus de Territoires à Énergie Positive à l'Horizon 2020. Autrement dit, elle souhaite être capable de produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme, en ajoutant sur des territoires les plus ruraux et en développant la production de ressources énergétiques renouvelables.

Un des traits forts d'ambition concerne le développement de la filière renouvelable, avec plus précisément la création d'un plan solaire pour accélérer le développement du photovoltaïque sur son territoire.

Le Communauté de Communes des 40 Sud-Charente a souhaité, pour se donner les moyens de son ambition, donner part à la création de la Société d'Économie Mixte (SEM) Énergie Sud Atlantique aux côtés des Communautés de Communes de la Nive et du Séez, de l'Inairie Haute-Charente et de l'Agglomération Noyon Atlantique. Cette structure d'investissement constitue un point d'appui à l'émergence des projets d'énergie renouvelables.

Le Communauté de Communes est favorable au développement de ce projet, car il ne porte pas concurrence à l'agriculture et permet de valoriser un site dédié.

Le nombre de câbles pour cette zone est de 325 soit une puissance de 3,51 MWc. La production annuelle de la centrale serait de 4 425 MWh soit la consommation d'environ 2 300 habitants. Le choix d'utiliser des modules d'une puissance de 430 Wc aboutit à une optimisation de la production tout en permettant un espacement bien inférieur par rapport à d'autres modules, respectant ainsi le cadre des charges de l'Appel d'Offres de la Commission de Régulation de l'Énergie.

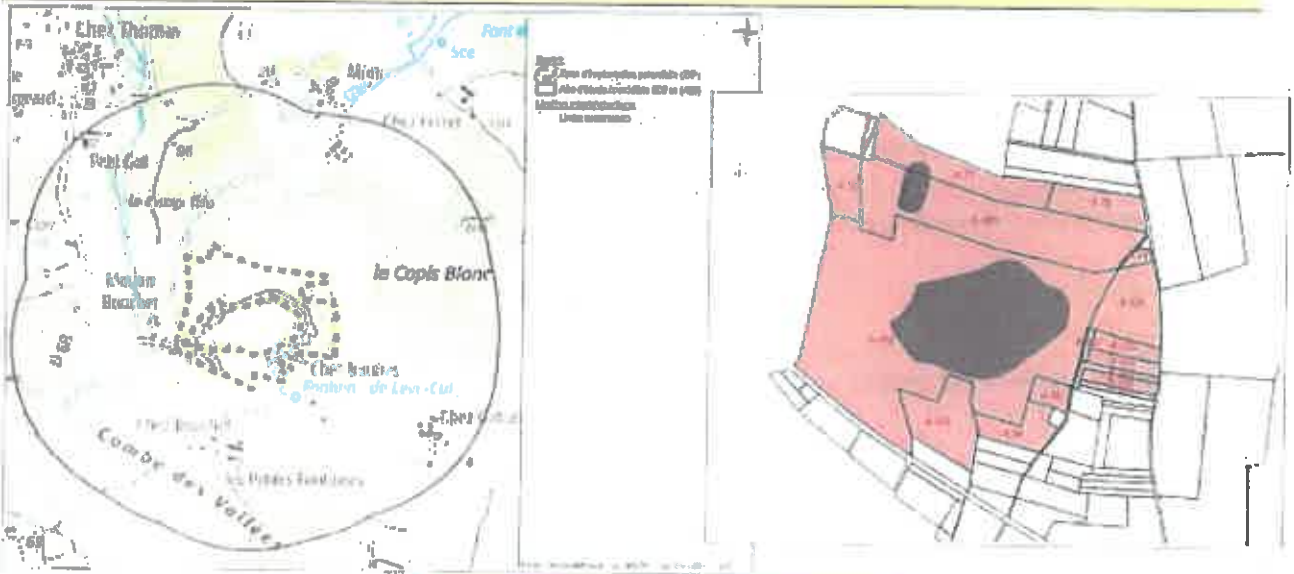
Le projet initial sur la zone d'implantation était de 5,68 MWc. Il a évolué en cours des mois pour limiter son impact sur un site d'habitat des impacts sur des zones à enjeux naturels important. L'implantation finale permet d'installer 3,51 MWc.

La conception finale correspond ainsi au projet de visibilité impact environnemental.

Aspects positifs

- Éviter la zone agricole au nord du site ;
- Éviter les habitations favorables à l'électromagnétique et à l'impact visuel ;
- Optimisation de la production d'électricité sans modification de la topographie du site ;
- Éviter les zones humides favorables à l'équilibre naturel, à l'électromagnétique et aux impacts visuels.

LOCALISATION ET PROJET



Données techniques	Données financières
Nombre de panneaux solaires	4 425
Nombre de modules	4 425
Nombre de lignes	4 425
Nombre de câbles	4 425
Nombre de poteaux	4 425
Nombre de tours	4 425
Nombre de modules par ligne	4 425
Nombre de câbles par module	4 425
Nombre de poteaux par tour	4 425
Nombre de tours par ligne	4 425
Nombre de câbles par tour	4 425
Nombre de poteaux par module	4 425
Nombre de câbles par ligne	4 425
Nombre de poteaux par tour	4 425
Nombre de tours par ligne	4 425
Nombre de câbles par module	4 425
Nombre de poteaux par tour	4 425
Nombre de tours par ligne	4 425
Nombre de câbles par module	4 425
Nombre de poteaux par tour	4 425
Nombre de tours par ligne	4 425
Nombre de câbles par module	4 425
Nombre de poteaux par tour	4 425
Nombre de tours par ligne	4 425
Nombre de câbles par module	4 425
Nombre de poteaux par tour	4 425
Nombre de tours par ligne	4 425
Nombre de câbles par module	4 425
Nombre de poteaux par tour	4 425
Nombre de tours par ligne	4 425
Nombre de câbles par module	4 425
Nombre de poteaux par tour	4 425
Nombre de tours par ligne	4 425
Nombre de câbles par module	4 425
Nombre de poteaux par tour	4 425
Nombre de tours par ligne	4 425

PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION
au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

La construction / installation est nécessaire à l'activité agricole et / ou à son prolongement : **NON**, de plus, il n'est pas envisagé une activité agricole sur ce terrain en association au projet photovoltaïque, le terrain lui-même n'ayant pas fait l'objet d'exploitation agricole depuis au moins 5 ans. Le projet entre en complément d'activités du propriétaire du site dont l'activité de loisirs a cessé partiellement (camping et quads notamment) mais dont la partie restauration reste présente sur ce site.

La construction / installation est de nature à :

- porter atteinte aux activités agricoles et/ou à la préservation des espaces agricoles : **NON**
- compromettre les espaces naturels : espace identifié sur la frange ouest (site Natura 2000 « Vallée du Lary et du Palais » -)
- compromettre les espaces forestiers : **A confirmer par l'unité forêt**

RÉSULTAT DU VOTE ET DÉCISION

Avis FAVORABLE à la majorité

sous réserve que la période de travaux commence après septembre et se termine avant le printemps. (13 favorables – 2 défavorables)

Le 26 août 2021,

Pour la préfète de la Charente,
Le président de la COPENAF,


Hervé SERVAT

